



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la justice OFJ

Un PACS pour la Suisse?

Faut-il instaurer une nouvelle forme légale de vie commune en Suisse, en plus du mariage et du partenariat enregistré?

22 juin 2017

**Une conférence avec la Conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga**

u^b

**UNIVERSITÄT
BERN**

Un PACS pour la Suisse ?

Suite à la journée « Avenir familles ! » de 2014 et au rapport du Conseil fédéral de mars 2015, la discussion sur la modernisation du droit de la famille en Suisse se poursuit. Ce débat, qui aura lieu en présence de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, fait suite à l'adoption de deux postulats par le Conseil national au printemps 2016. La question centrale porte sur l'opportunité d'instaurer en Suisse un nouveau régime juridique à disposition des couples, à côté du mariage et du partenariat enregistré et, si oui, sur ses modalités.

Quelles formes juridiques connaissent les autres pays pour régler les relations hors mariage? Introduit en France en 1999, le Pacte civil de solidarité (PACS) représente actuellement 41 % des relations de couple (hétéro- et homosexuelles) formalisées juridiquement. Le nombre de PACS conclus augmente également au Luxembourg. Comment s'explique ce succès ? La Suisse devrait-elle s'orienter sur les exemples français et luxembourgeois ?

Ces questions seront abordées lors de cette journée par des experts du droit de la famille suisse et étranger. La journée sera lancée par deux présentations apportant un regard international : la première présentera la situation existante dans d'autres pays et la seconde mettra l'accent sur le système du PACS français. S'ensuivront deux exposés qui permettront d'ouvrir le débat politico-juridique sur la question d'un PACS en Suisse, avec la participation de plusieurs personnalités politiques.

Public concerné

La manifestation est publique. Elle s'adresse aux personnes, partis, organisations et institutions qui s'intéressent à la réglementation future des relations de couple.

Les exposés et les interventions se dérouleront en langue française ou allemande.

Une traduction simultanée sera assurée dans les deux langues.

Date et lieu

Jeudi 22 juin 2017, Bâtiment principal de l'Université de Berne, Hochschulstrasse 4, 3012 Berne, Auditorium maximum (Salle n. 110, 1^{er} étage).

La participation est gratuite.

Inscription

Jusqu'au 31 mai 2017 ; Inscription online : www.ziv.unibe.ch/pacs

Le nombre de participants étant limité, une inscription est nécessaire.

Information

Université de Berne, Rechtswissenschaftliche Fakultät, Zivilistisches Seminar, Schanzeneckstrasse 1, Case postale, 3001 Berne, e-mail : veranstaltungen@ziv.unibe.ch

- 13.30 Accueil
- 13.45 – 14.00 Bienvenue
Christian Leumann
- Ouverture
Simonetta Sommaruga

Partie I International

- 14.00 – 14.30 Droit comparé
Régimes de partenariats au-delà du mariage
Anatol Dutta
- 14.30 – 15.00 PACS en France et au Luxembourg
PACS – Histoire d'une réussite
Frédérique Granet
- 15.00 – 15.30 Questions du public
- 15.30 – 16.00 Pause-café

Partie II National

- 16.00 – 16.30 **Faut-il instaurer une nouvelle forme légale de vie commune en Suisse, en plus du mariage et du partenariat enregistré ?**
Exposé I
Philippe Meier
Exposé II
Monika Pfaffinger
- 16.30 – 17.15 Débat politico-juridique avec la participation du public
Andrea Caroni
Philippe Meier
Yves Nidegger
Monika Pfaffinger
Ursula Schneider Schüttel
Anne Seydoux-Christe
- Modération
Cornelia Kazis
- 17.15 – 17.30 Remarques finales
Stephanie Hrubesch-Millauer / Stephan Wolf

Participants

Andrea Caroni, Dr. iur., Rechtsanwalt, MPA (Harvard), Ständerat (FDP/AR)

Anatol Dutta, Prof. Dr., M. Jur. (Oxford), Lehrstuhl für Bürgerliches Recht, Internationales Privatrecht und Rechtsvergleichung, Universität Regensburg

Frédérique Granet, Professeure à la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg, Master en Droit de la famille interne, international et comparé et Secrétaire Générale de la Commission Internationale de l'État civil (CIEC)

Stephanie Hrubesch-Millauer, Prof. Dr. iur., Rechtsanwältin, Ordinaria für Privatrecht, Zivilistisches Seminar der Universität Bern

Christian Leumann, Prof. Dr., Rektor der Universität Bern

Philippe Meier, Dr. iur., Avocat, Professeur Ordinaire (Chaire de droit civil), Directeur de l'Ecole de droit, Université de Lausanne

Yves Nidegger, avocat, Conseiller national, membre de la Commission des affaires juridiques

Monika Pfaffinger, Dr. iur., Vizepräsidentin der Eidg. Koordinationskommission für Familienfragen (EKFF)

Ursula Schneider Schüttel, avocate, Conseillère nationale (PS/FR)

Anne Seydoux-Christe, licenciée en droit, Conseillère aux Etats, membre de la Commission des affaires juridiques

Stephan Wolf, Prof. Dr. iur., Fürsprecher und Notar, Ordinarius für Privatrecht sowie Notariatsrecht, Zivilistisches Seminar der Universität Bern

Modération

Cornelia Kazis, auteure et rédactrice SRF 2 Kultur

Plan d'accès

Le bâtiment principal de l'Université se situe à peu près à 5 minutes à pied de la gare principale. Depuis la gare principale, prendre l'ascenseur (voie 13) jusqu'à la « Grosse Schanze », marcher ensuite 150 mètres direction nord-est. Le hall Audimax se trouve au 1^{er} étage du bâtiment principal.

